

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2023/084

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté portant délégation de signature au Directeur Général des Services Techniques de la
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'arrêté 2020/DRH/676 du 8 octobre 2020 portant recrutement de **Monsieur Stéphane BELEMBERT** à compter du 1^{er} décembre 2020 au sein des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour exercer les fonctions de Directeur général des services techniques,

Vu l'arrêté 2023/083 du 28 février 2023 portant délégation de signature du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à **Madame Marie-Francine FRANÇOIS**, Directrice générale des services,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de signature accordées par le Président au Directeur général des services techniques, pour permettre une bonne administration de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Stéphane BELEMBERT**, Directeur général des services techniques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

⇒ Marchés publics et procédures d'achat de travaux

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Stéphane BELEMBERT**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature, s'agissant des marchés publics de travaux et des marchés de services en lien avec des travaux, y-compris de maîtrise d'œuvre, issus des procédures d'achat pour lesquelles la valeur estimée du besoin est inférieure ou égale au seuil fixé au c) de l'article 4 de la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des pièces contractuelles, des mises

au point, des décisions de résiliation, des avenants, des marchés complémentaires et des décisions de reconduction ou de non reconduction de marché, et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,

- la signature, s'agissant des marchés publics de travaux et des marchés de services en lien avec des travaux, y-compris de maîtrise d'œuvre, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des bons de commande d'exécution de ces marchés, des ordres de service, des décisions de poursuivre, d'affermissement de tranche optionnelle et d'application des pénalités et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 € HT dans le cadre des achats de travaux de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.
- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 € HT dans le cadre des achats de fournitures courantes et services réalisés au sein de la direction du Directeur général des services techniques.

⇒ Permis de construire

Dans le champ de cette délégation, Monsieur Stéphane BELEMBERT assumera les fonctions suivantes :

- la signature des déclarations d'autorisation de travaux, des permis de construire et de démolir, chaque fois que ces formalités sont nécessaires,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

⇒ Dépôt de plainte et main courante

- la signature des dépôts de plaintes consécutifs à des infractions, des procès-verbaux d'audition des victimes ainsi que des mains courantes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Stéphane BELEMBERT**, Directeur général des services techniques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Francine FRANÇOIS**, Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en ce qui concerne les actes à prendre dans les domaines suivants :

⇒ Marchés publics et procédures d'achat

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Stéphane BELEMBERT**, assumera les fonctions suivantes :

- la signature, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des devis et des bons de commandes d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT dans le cadre des achats de travaux de faible montant non couverts par un marché existant actif et la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Article 3 : La signature par **Monsieur Stéphane BELEMBERT**, des pièces et actes repris aux articles 1 et 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services techniques,

Stéphane BELEMBERT»

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 4 : L'arrêté 2022/487 du 08 juillet 2022 est abrogé.

Article 5 : La Directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et notifié à l'intéressé. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le receveur de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Lens, le 28 février 2023

Reçu par le Préfet du Pas-de-Calais le 28 février 2023

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Affiché à l'hôtel communautaire le 28 février 2023

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Sylvain ROBERT

Je soussigné, **Stéphane BELEMBERT**, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le 28 février 2023.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA LENS-LIEVIN (62)
Utilisateur : Flamme Manon

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | ART_2023_084 |
| Objet : | Arrêté portant délégation de signature du Directeur Général des Services Techniques de la CALL - Monsieur Stéphane BELEMBERT |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-02-28 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.5 - Delegation de signature |
| Identifiant unique : | 062-246200364-20230228-ART_2023_084-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 062-246200364-20230228-ART_2023_084-AR-1-1_0.xml | text/xml | 950 o |
| Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Arrêté_280223_2023_084_SBELEMBERT.pdf Nom métier : 99_AR-062-246200364-20230228-ART_2023_084-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 107.7 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 février 2023 à 15h43min25s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 février 2023 à 15h43min31s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 février 2023 à 15h43min35s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 28 février 2023 à 15h43min46s | Reçu par le MI le 2023-02-28 |